

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2011  
Compte rendu sommaire

Nombre de conseillers municipaux élus : 33, en fonction : 33, présents .....	24
Représentés par pouvoir .....	08
Excusé.....	01

- 1) Le secrétaire de séance désigné à l'unanimité, deux abstentions (M. REITHINGER et Mme TROENLEN) est Madame Andrée DIETHER.
- 2) Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2011 est approuvé à l'unanimité.
- 3) Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le contenu et le financement de la seconde partie du programme d'actions 2011 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et autorise le versement des subventions au Centre Social d'Illzach.
- 4) Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité, à signer l'avenant n° 3 à la convention passée le 24.01.2011 avec le Centre Social d'Illzach dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.
- 5) Le Conseil Municipal confirme son agrément, à l'unanimité, à la cession au profit de JC DECAUX Mobilier Urbain des contrats détenus par la société-mère, JC DECAUX SA, et à la fusion-absorption, par JC DECAUX Mobilier Urbain de sa société sœur, AVENIR, elle-même filiale à 100 % de JC DECAUX SA, à effet du 31.12.2011 minuit, sous la seule réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale.
- 6) Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer à l'association AMARIS (Association Nationale des Communes pour la Maîtrise des Risques Technologiques Majeurs) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, dans le cadre du projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques de l'Entrepôt Pétrolier de Mulhouse. Madame LIERMANN représentera éventuellement Monsieur le Maire aux réunions.
- 7) Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la passation d'un avenant à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage signée avec le Département du Haut-Rhin, dans le cadre des travaux de restructuration du carrefour rue des Vosges (RD 38)/Avenue des Rives de l'Ill et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant pour le compte de la Ville.

.../...

- 8) Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la modification du Plan d'Occupation des Sols.
- 9) Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la mise à disposition au profit de la SCEA du Mühlenfeld, dont le siège social est situé 4 rue de Rixheim à ILLZACH, au moyen d'un bail environnemental avec effet au 11.11.2011, de parcelles communales sises au lieudit « Le Mühlenfeld », fixe le montant du fermage annuel à 0,50 euros/are net hors charges, soit un montant total de 15,27 euros/an, et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux affaires foncières et domaniales à signer la convention et tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

 Le Maire,  
Daniel ECKENSPIELLER